



# **DOSSIER D'INSCRIPTION**

## **ACCUEIL DE LOISIRS**

**DU 8 AU 30 JUILLET 2021**

Enfants de 3 à 14 ans

**ACCUEIL DE LOISIRS  
DOSSIER D'INSCRIPTION**

Nous attirons votre attention sur l'importance des indications données sur ce document. L'inscription de votre enfant à l'Accueil de loisirs ne sera acceptée que si le dossier est dûment complété et signé. Le règlement devra se faire à l'inscription. **(Possibilité de régler en 3 fois : en Mai, Juin et Juillet.)** Rendre le dossier avant le 15 juin 2021.

Constitution du dossier :

- Fiche de renseignement
- Fiche sanitaire
- Fiche d'autorisation parentale

Pièce à joindre au dossier :

- Attestation du quotient familial ou affiliation de votre caisse (CAF, MSA,...) datant de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance en responsabilité civile
- Photocopie de la carte vitale ou attestation CPAM
- Photocopie du carnet de vaccination (Les vaccins doivent être à jour !)

**AUTORISATIONS**

Je soussigné(e) .....

\*Autorise que mon enfant ..... soit pris en photo et filmé, dans le cadre des activités pratiquées au centre de loisirs.

oui

non

\*Autorise mon enfant ..... à circuler dans un véhicule de transport collectif, pour se rendre aux activités organisées par l'accueil.

oui

non

\*Autorise mon enfant ..... à sortir seul(e) du centre de loisirs à 12h et à 17h.

oui

non

Je soussigné(e) ..... ai bien pris connaissance du règlement intérieur fourni avec le dossier d'inscription.

À ....., le .....

Signature

## TARIFS ET INSCRIPTION

Pour information, le repas du midi n'est pas obligatoire.

### Participation pour les enfants habitants ou scolarisés à Troisvilles

Quotient familial	Tarif pour le jeudi 8 et vendredi 9 juillet (2jours)		Tarif pour la semaine du 12 au 16 juillet (4 jours)		Tarif pour la semaine du 19 au 23 juillet (5 jours)		Tarif pour la semaine du 26 au 30 juillet (5 jours)	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
0 à 369	6€	4€	12€	8€	15€	10€	15€	10€
370 à 499	9€20	7€20	18€40	14€40	23€	18€	23€	18€
500 à 700	11€60	9€60	23€20	19€20	29 €	24€	29 €	24€
701 à 800	13€20	11€20	26€40	22€40	33€	28€	33€	28€
801 à 1000	14€	12€	28€	24€	35€	30€	35€	30€
+ de 1001	14€80	12€80	29€60	25€60	37€	32€	37€	32€

### Participation pour les enfants n'habitants pas à Troisvilles

Quotient familial	Tarif pour le jeudi 8 et vendredi 9 juillet (2jours)		Tarif pour la semaine du 12 au 16 juillet (4 jours)		Tarif pour la semaine du 19 au 23 juillet (5 jours)		Tarif pour la semaine du 26 au 30 juillet (5 jours)	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
0 à 369	11€	4€	22€	8€	27€50	10€	27€50	10€
370 à 499	14€20	7€20	28€40	14€40	35€50	18€	35€50	18€
500 à 700	16€60	9€60	33€20	19€20	41€50	24€	41€50	24€
701 à 800	18€20	11€20	36€40	22€40	45€50	28€	45€50	28€
801 à 1000	19€	12€	38€	24€	47€50	30€	47€50	30€
+ de 1001	19€80	12€80	39€60	25€60	49€50	32€	49€50	32€

Mon enfant mangera le midi à la cantine avec l'équipe d'animation :  oui  non

J'inscris mon enfant .....  Le jeudi 8 et vendredi 9 juillet, soit ..... €

La semaine du 12 au 16 juillet, soit ..... €

La semaine du 19 au 23 juillet, soit ..... €

La semaine du 26 au 30 juillet, soit ..... €

Total : ..... €

Possibilité de régler en espèce ou par chèque à l'ordre de « Accueil de loisirs de Troisvilles »

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Nom de l'enfant : ..... Prénom : .....

Né(e) le ..... Âge : .....

N°d'allocataire CAF ou MSA : ..... Quotient familial : .....

Adresse de

l'enfant : .....

.....  
.....

Nom du père ou du responsable légal : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....  
.....

N° de téléphone fixe : ..... N° de mobile : .....

N° du lieu de travail : .....

Nom de la mère ou de la responsable légale : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....  
.....

N° de téléphone fixe : ..... N° de mobile : .....

N° du lieu de travail : .....

Personnes autorisées à reprendre l'enfant à l'accueil en cas d'empêchement des parents ou du responsable :

Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : .....

N° de téléphone : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : .....

N° de téléphone : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : .....

N° de téléphone : .....

Nom du médecin traitant : ..... N° de téléphone : .....

Adresse du médecin

traitant : .....

.....  
.....

En cas d'absence du médecin traitant, le médecin le plus proche sera contacté.

En cas d'urgence, l'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche

# **Règlement intérieur**

## **(À conserver par la famille)**

### **ACCUEIL DES ENFANTS**

L'accueil de Loisirs est avant tout un lieu de détente et de loisirs.

L'équipe d'animation s'attache à favoriser l'épanouissement personnel de chacun. Le projet pédagogique, élaboré par l'équipe d'animation, est à la disposition des parents sur simple demande.

Le centre accueille, dans la limite des places disponibles, les enfants de 3 à 14 ans, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Les enfants sont accueillis selon un encadrement et des locaux adaptés au nombre et à l'âge des enfants.

Un repas est proposé aux enfants le midi à la cantine de 12h à 13h30. Celui-ci n'est pas obligatoire. Un goûter sera donné l'après-midi.

### **FREQUENTATION**

L'inscription préalable est obligatoire et ne sera prise en compte que sous réserve des places disponibles. Elle ne sera effective que sur remise du dossier d'inscription dûment complété et signé, accompagné des pièces administratives demandées et du règlement par chèque à l'ordre de 'Accueil de loisirs de Troisvilles », ou en espèce. Le tarif varie en fonction du quotient familial des parents.

### **FACTURATIONS IMPAYEES**

Toute inscription vaut engagement de paiement qu'il y ait présence ou non. Seule l'absence pour raison de santé sera déduite pour les enfants justifiant d'un certificat médical à fournir dans les 3 jours.

En cas d'impayés sur les prestations réalisées, le Maire ou son délégué se réserve le droit de refuser l'accès aux services proposés par l'Accueil de loisirs.

### **ABSENCES**

Les parents doivent prévenir la directrice dès le premier jour d'absence au 03/27/85/14/73.

Les absences ou annulations d'inscriptions ne sont prises en compte que sur présentation d'un certificat médical.

### **CORRESPONDANCE**

Chaque famille doit signaler un correspondant majeur et disposant d'un téléphone où l'on peut le joindre pendant les périodes d'accueil de l'enfant. Cette personne a pour rôle de venir chercher l'enfant à 12h (si il ne mange pas à la cantine) et à 17h, en cas d'indisponibilité des parents, ou en cas d'urgence.

### **HYGIENE**

Il est demandé aux parents, pour les enfants de moins de 6 ans, de fournir une tenue de rechange avec le nom de l'enfant dessus, pendant toute la durée de son séjour.

### **SANTE**

L'état physique de l'enfant doit être compatible avec la vie en collectivité. Les parents doivent signaler toute particularité concernant l'état de santé de l'enfant. Toute maladie contagieuse doit être signalée immédiatement. Les maladies telles que rougeole, scarlatine, coqueluche, hépatite à virus, Covid, etc ..... doivent faire l'objet d'une déclaration des parents accompagnée d'un certificat médical indiquant la date à laquelle l'enfant peut reprendre ses activités. Vous devez également informer l'Accueil de loisirs d'éventuelle(s) allergie(s) alimentaire(s).

Aucun médicament ne sera donné par l'équipe d'animation sauf pour des enfants nécessitant un traitement

particulier. Il convient alors de fournir une ordonnance. Ces médicaments seront remis à l'équipe dans leur emballage d'origine.

### RESPONSABILITE

Le parent ou le responsable doit accompagner l'enfant à l'intérieur des locaux de l'Accueil et le confier aux animateurs. La responsabilité de la commune débute au moment où l'enfant se trouve dans l'enceinte de l'Accueil. Elle cesse dès que l'enfant a quitté les lieux.

A la sortie, l'enfant ne peut partir qu'en compagnie d'un des parents, ou d'une personne habilitée par écrit à venir le chercher.

Si les parents souhaitent que leur enfant parte seul, ils doivent remplir une décharge de responsabilité, datée et signée, avec l'heure à laquelle ils souhaitent reprendre leur responsabilité. Dans le cas où l'enfant non autorisé par ses parents à repartir seul le soir viendrait à rester à l'Accueil au-delà de l'heure de fermeture, il serait remis à la gendarmerie afin d'y attendre la venue de ses parents.

La responsabilité de l'enfant appartient aux parents pendant les trajets aller et retour.

### SECURITE

Pour le bon déroulement des activités, une fiche sanitaire de liaison doit être remplie et déposée auprès de la directrice. Tous changements de situation ou de coordonnées personnelles doivent être signalés impérativement.

En cas d'accident, la directrice fait appel aux services de secours et avise les parents. Si nécessaire, l'enfant sera dirigé vers le centre hospitalier le plus proche. Les frais occasionnés sont à la charge des parents.

L'accueil ne sera pas responsable des objets personnels que l'enfant apporte avec lui.

### REGLE DE VIE

Tout enfant ne respectant pas les règles de vie en collectivité : incorrection verbale envers les autres enfants ou le personnel, violence physique, non-respect des locaux, dégradation du matériel, etc.... sera exclu temporairement ou définitivement par le Maire ou son délégué, après avertissement. Les parents en seront avertis par courrier.